

OUTIL PÉDAGOGIQUE

La participation des enfants, COMMENT ?

Les principes d'une participation éthique, efficace et durable

Présentation de l'outil

La participation est un droit reconnu à chaque enfant par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la Belgique en 1991. Elle en est également un principe transversal, dans la mesure où l'exercice du droit à la participation représente un levier essentiel pour le respect de l'ensemble des droits de l'enfant. Il est donc fondamental que ce droit, au même titre que tous les autres, puisse être exercé par les enfants et les jeunes.

Il représente toutefois un droit complexe à mettre en œuvre puisqu'un processus respectueux d'un certain nombre de principes doit être élaboré pour chaque situation impliquant la participation d'un ou de plusieurs enfants. Ces principes seront le fil conducteur de cet outil pédagogique et vous sont présentés ci-après.

Parce qu'ils permettent un apprentissage reposant sur l'expérimentation, les jeux de rôle constitueront la méthode de formation active privilégiée dans le cadre de l'activité proposée. Cet outil s'adresse à tou·te·s les formateur·rice·s des professionnel·le·s et futur·e·s professionnel·le·s de l'enfance ou en contact avec des enfants. En complément à l'outil pédagogique de la CODE « Le droit à la participation, c'est quoi ? »¹, cet outil tend à ce que chaque participant·e puisse garantir une participation éthique, efficace et durable des enfants dans le cadre de sa pratique professionnelle.

¹ Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2020), « Le droit à la participation, c'est quoi ? » Outil pédagogique.

Les principes de la participation des enfants

La participation des enfants et des jeunes peut se développer à différents niveaux au sein de notre société que ce soit au niveau local, régional, fédéral et même au niveau international. Elle peut aussi prendre différentes formes. La participation à des élections, la mise en œuvre de projets, la participation à des consultations liées à des processus de décision, la participation à une audition, la prise de responsabilité au sein d'une structure (organisation, club, etc.) en sont quelques exemples. L'exercice du droit de l'enfant à être entendu peut être initié tant par les enfants ou les jeunes, que par les adultes.

Comme le rappelle le Comité des droits de l'enfant, ce droit doit être mis en œuvre dans tous les contextes et situations dans lesquels les enfants grandissent, apprennent et se développent.

Toutefois, **les pratiques d'instrumentalisation des enfants et des jeunes** par des adultes, commises sous l'égide du droit de l'enfant d'être entendu, ne manquent pas et **sont des pièges à éviter à tout prix**. Notons, parmi ces exemples de **non-participation**, les mesures symboliques limitant l'expression des opinions des enfants ou se limitant à les entendre sans les prendre en considération ; mais aussi la manipulation d'enfants dont les adultes orientent ou détournent la parole, ou les exposent à un risque préjudiciable.

Pour être **éthique, efficace et durable**, tout l'enjeu de la mise en œuvre de ce droit réside dans la qualité des processus développés pour que l'opinion de l'enfant soit entendue et prise en considération. Ainsi, comme l'indique l'Observation générale n°12 du Comité² **tout processus participatif doit être :**

- ✓ Transparent et instructif ;
- ✓ Volontaire ;
- ✓ Respectueux ;
- ✓ Pertinent ;
- ✓ Adapté à/aux enfant/s ;
- ✓ Inclusif ;
- ✓ Appuyé par la formation ;
- ✓ Sûr et tenant compte des risques ;
- ✓ Responsable.

² Observation générale n° 12 (2009) du Comité des droits de l'enfant sur le droit de l'enfant d'être entendu. (Ces neuf principes sont détaillés en annexe XXX).

Nous vous invitons, comme notifié dans la fiche technique de l'animation, à prendre bonne connaissance des textes proposés en annexe 1 avant de démarrer l'activité avec les participant·e·s.

Fiche technique de l'animation

Groupes cibles

Professionnel·le·s et futur·e·s professionnel·le·s de l'enfance ou en contact avec des enfants (professionnel·le·s de l'enseignement, avocat·e·s, juges, policier·ère·s, travailleur·euse·s sociaux·ales, travailleur·euse·s dans les collectivités, psychologues, personnes s'occupant d'enfants, surveillant·e·s de prison et de foyer, professionnel·le·s de la santé, fonctionnaires, fonctionnaires de l'immigration, chef·fe·s religieux·ses, représentant·e·s des médias, responsables des organisations de jeunesse ou d'enfants,...).

Objectifs

- Se familiariser avec les principes de la CIDE relatifs à la participation des enfants ;
- Amorcer la réflexion au sujet de la mise en œuvre du droit à la participation des enfants dans différents contextes et à différents niveaux ;
- Transposer dans la pratique : être en mesure de développer un processus participatif impliquant des enfants qui soit éthique, efficace et durable.

Préparation

Cette animation s'inscrit dans une démarche d'éducation et de formation aux droits de l'enfant des (futur·e·s) professionnel·le·s de l'enfance ou en contact avec des enfants. Il convient donc de faire explicitement référence à cet objectif dans le cadre de son programme de formation ainsi qu'au cours de l'activité.

Avant de démarrer les activités suggérées dans cet outil pédagogique, l'animateur·trice est invité·e à prendre connaissance des dispositions et principes de la CIDE, et plus particulièrement des dispositions et principes relatifs au droit à la participation. Pour ce faire, nous vous recommandons de commencer par acquérir une **bonne compréhension de la participation des enfants telle que décrite par la CIDE** en lisant l'outil pédagogique de la CODE intitulé « Le droit à la participation, C'EST QUOI ? »³.

Durée

Approximativement 3 heures 30 incluant 20 minutes consacrées à l'évaluation.

³ Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2020), « Le droit à la participation, c'est quoi ? », outil pédagogique, http://lacode.be/IMG/pdf/Outil_pedagogique_1_La_participation_c_est_quoi-2.pdf.

Matériel

- Tableau, flip chart ou équivalent numérique (permettant de présenter les principes tels que repris dans l'annexe 1 et 3) ;
- Feuilles blanches A1/A2 (pour les présentations de l'étape 2) ;
- Marqueurs de couleurs, post-it ;
- Feuille A4 (pour l'évaluation).

Supports fournis en annexes

- Les principes d'une participation éthique, efficace et durable : annexe 1 ;
- Fiches à imprimer pour les jeux de rôle : annexe 2 ;
- Carnet-outil : « Les principes d'une participation éthique, efficace et durable » : annexe 3.

Déroulement

1. Jeux de rôle ± 100'

Note pour l'animateur·rice :

Il est important que les participant·e·s aient une bonne compréhension du droit à la participation tel que présenté par la CIDE. Pour ce faire, la CODE a développé un premier outil appelé « La participation, C'EST QUOI ? » que le présent outil vient compléter. Il est donc fortement recommandé de présenter ce premier outil avant d'aborder les principes de la participation. Si ce premier outil n'a pas été utilisé, l'animateur·rice doit s'assurer que tous les participant·e·s ont une bonne connaissance de la notion de droit à la participation, telle que définie par la CIDE.

a. Introduction 10'

Annoncez que la formation portera sur **comment mettre en œuvre le droit à la participation des enfants et que l'outil privilégié pour répondre à cette question sera le jeu de rôle.**

Expliquez que chaque sous-groupe va **mettre en scène une situation de participation** qui permettra de mettre en avant ces principes. Le groupe devra bien observer la mise en scène afin de pouvoir identifier ensuite les **éléments qui ont favorisé et/ou freiné** la participation éthique, efficace et durable des enfants et/ou des jeunes.

Pour cette partie, le·a formateur·rice peut choisir les situations en fonction de la taille du groupe. Toutefois, il est important que les participant·e·s aient **un exemple de non-respect pour chaque principe.**

Divisez le groupe en sous-groupes de 2 à 3 participant·e·s (en fonction du nombre d'intervenant·e·s des jeux de rôle choisis) et **distribuez** à chaque participant·e·s une **fiche rôle de manière aléatoire et laissez à chacun·e 5 minutes pour prendre connaissance de sa fiche.**

b. Avant le premier jeu de rôle 5'

Présentez quelques règles qu'il est important de respecter durant le déroulement d'un jeu de rôle :

- CONFIDENTIALITE des échanges ;
- LIBERTÉ de jouer ou de ne pas jouer, LIBERTÉ de dire ou de ne pas dire ;
- Il s'agit d'une FICTION ;
- RESPECT des acteur·rice·s, pas de JUGEMENT DE VALEUR ;
- DURÉE du jeu fixée à l'avance.

Demandez des volontaires pour le premier jeu de rôle et annoncez la durée du jeu.

c. Pendant les jeux de rôles 3'

Notez les **points forts et les points d'attention** que vous pourrez reformuler ensuite pour lancer le débriefing ou le réorienter vers les objectifs de l'activité.

Arrêtez le jeu au bout des 3 minutes. Il est possible de laisser déborder 1 à 2 minutes si l'on se trouve bien dans l'objectif de la séance.

Conseils pour l'animateur·trice :

- Veillez à donner de la valeur aux contributions des participant·e·s au moment de leur expression ;
- Remerciez la personne qui s'est exprimée ;
- Evitez tout jugement de valeur ;
- Dans le cas où une représentation devait être moquée ou contestée, (re)précisez-en la valeur pédagogique.

d. Après les jeux de rôles 10'

Organisez un débriefing après chaque jeu de rôle, comme suit :

- **QUI ?** Adressez-vous d'abord aux acteur·rice·s puis aux observateur·rice·s.
- **QUOI ?** Aidez-vous du canevas suivant pour faciliter le débriefing :
 - Impressions générales ;
 - Eléments positifs, inhérents à la situation, notamment ceux ayant facilité la participation du ou des enfants/jeunes ;
 - Eléments négatifs, inhérents à la situation, ayant représenté un frein à la participation du ou des enfants.
- **COMMENT ?** Toujours avec le nom du personnage. Utilisez la troisième personne, même quand c'est le protagoniste qui parle de son personnage.

Prenez note des éléments relevés par les acteur·rice·s et les observateur·rice·s sur un tableau ou un flipchart. Servez-vous en à la fin du débriefing pour présenter **l'objectif sous-jacent** du jeu de rôle, à savoir **connaître les principes d'une participation éthique, efficace et durable des enfants** tels que décrit par le Comité. **Aidez-vous des fiches « éléments d'analyse ».**

En guise de clôture de chaque débriefing, **remerciez l'ensemble du groupe et présentez la ou les affiches** que vous aurez faites mettant en lumière les principes d'une participation éthique, efficace et durable (annexe 1) que le jeu de rôle avait pour ambition de mettre en évidence.

Mettez en avant les points qui sont ressortis ainsi que ceux qui n'avaient pas été mentionnés lors du debriefing à l'aide des notes que vous avez prises.

Lors de la présentation de la fiche, **assurez-vous que le groupe en comprenne bien toutes les composantes**. Afin de s'en assurer, n'hésitez pas à demander aux participant·e·s ce qu'il·elle·s devraient mettre en place concrètement dans le cadre de leur pratique professionnelle pour que ce(s) principe(s) soi(en)t respecté(s).

2. Le droit à la participation des enfants en pratique ± 90'

a. Présentation du carnet-outil 10'

Présentez et distribuez à chaque participant·e **le carnet-outil** figurant en annexe 3. Ce carnet reprend de manière concise l'ensemble des principes auxquels un processus participatif impliquant des enfants doit impérativement répondre pour une mise en œuvre éthique, efficace et durable de leur droit à la participation.

Laissez les participant·e·s poser leurs éventuelles questions concernant le carnet-outil.

b. Création de la situation idéale 50'

Divisez le groupe en sous-groupes de 4 à 5 participant·e·s. Si différentes professions sont représentées au sein du groupe, préférez que les participant·e·s exerçant dans un même secteur soient réuni·e·s au sein du même groupe afin de capitaliser leurs expériences et de rendre l'exercice le plus concret possible.

Demandez aux participant·e·s de **penser à un projet ou une situation concrète**, concernant un ou plusieurs enfants/jeunes et justifiant l'exercice de son ou leur droit à la participation (les participant·e·s peuvent éventuellement s'inspirer des situations présentées lors des jeux de rôle).

Demandez aux participant·e·s de **répondre aux questions** suivantes lors de la création de leur situation :

1. **QUOI ?** Décrivez le **contexte** de la situation ;
2. **POURQUOI ?** Justifiez l'importance et la **plus-value** de la participation d'un ou des enfants/jeunes au processus ;
3. **QUI ?** Nommez les **acteur·rice·s** impliqué·e·s dans le projet ou la situation et détaillez le rôle de chacun ;
4. **COMMENT ? OÙ ? QUAND ?** Elaborez un **processus** permettant la participation éthique, efficace et durable (cf. principes) du ou des enfants/jeunes concernés par la situation ou le projet. Afin d'être le plus concret possible, listez les **étapes** et les **actions** du processus en proposant un **timing** réaliste.

Précisez aux participant·e·s qu'il·elle·s seront, ensuite, amené·e·s à **présenter leur situation au groupe**. Pour ce faire, **distribuez à chaque groupe** : un ou deux panneaux (A2 ou A1), des marqueurs de différentes couleurs, des Post-it.

Circulez entre les différents groupes afin de répondre aux questions ou apporter un appui lorsque cela est nécessaire. **Veillez à ce que les situations choisies soient pertinentes** (relèvent bien d'une participation authentique des enfants) et à ce que les processus tiennent compte de l'ensemble des principes d'une participation éthique, efficace et durable des enfants.

c. Présentation des situations 15'

Au terme des travaux de groupes, **invitez successivement chaque groupe à venir présenter sa situation ou son projet**. Limitez le temps de présentation à **5 minutes** maximum. Proposez aux participant·e·s de prendre notes de leurs questions, suggestions ou commentaires afin de ne pas interrompre la présentation. Faites-en de même.

Prévoyez 10 minutes maximum d'échanges entre le groupe et les participants. Si nécessaire, réorientez les discussions vers les considérations pratiques d'une participation des enfants respectueuse des principes découverts au cours de l'activité. **Aidez-vous** pour ce faire **des panneaux** présentés lors des jeux de rôle **et du carnet-outil**.

3. Évaluation 20'

La main

La méthodologie d'évaluation de la main permet de récolter les impressions et acquis des participant·e·s directement après la formation. Elle donne l'occasion aux facilitateur·rice·s d'avoir un retour critique tout en permettant d'évaluer la pertinence des activités proposées par rapport au public cible.

Rappelez aux participant·e·s **les objectifs** pédagogiques poursuivis au travers des activités menées.

Distribuez une feuille et un crayon à chaque participant·e et invitez-les à dessiner le contour de leur main. Expliquez-leur ensuite que **chaque doigt représente un élément d'évaluation de la formation, une idée** :



- **Le pouce** représente ce que le·la participant·e a trouvé particulièrement pertinent par rapport à sa profession ;
- **L'index** représente un point d'attention concernant la méthodologie et l'approche pédagogique développées dans ce module de formation ;
- **Le majeur** représente une suggestion d'amélioration ;
- **L'annulaire** représente ce que le·la participant·e retient de cette formation ;
- **Le petit doigt** représente la ou les question(s) que souhaite encore poser le·la participant·e.

Ici, vous pouvez choisir de **garder les évaluations anonymes** ou **alors proposer au groupe de se rassembler en cercle et procéder à un tour de parole** au cours duquel chaque participant·e est invité·e à présenter sa main.

Reprenez ensuite les évaluations des participant·e·s afin d'en garder une trace. Par ailleurs, n'hésitez pas à envoyer les commentaires et suggestions au sujet de cet outil pédagogique à info@lacode.be.

Cet outil pédagogique de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été élaboré en novembre 2020 par Mathilde Bernard. La CODE remercie les membres qui ont participé à l'élaboration de cet outil pédagogique.

Les membres de la CODE sont : Amnesty International, ATD Quart Monde, BADJE, DEI-Belgique, ECPAT, FAMISOL, Forum des Jeunes, GAMS-Belgique, Le Forum Bruxelles contre les inégalités, la Ligue des Droits Humains, la Ligue des familles, Plan International Belgique, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le Service droit des jeunes de Bruxelles, UNICEF.

Pour le citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2020), « Le droit à la participation, c'est quoi ? », outil pédagogique, www.lacode.be



Avec le soutien de la



Annexe 1 : Les principes d'une participation éthique, efficace et durable

**Extrait de l'observation générale n°12 du Comité des droits de
l'enfant des Nations unies sur le droit de l'enfant d'être entendu**

Pour être efficace et utile, la participation doit se concevoir comme un processus et non comme un événement ponctuel et isolé. L'expérience accumulée depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1989, a abouti à un large consensus sur les prescriptions de base à respecter pour une mise en œuvre efficace, éthique et utile de l'article 12 [de la CIDE]. [...]

Tous les processus dans le cadre desquels l'opinion et la participation d'un ou de plusieurs enfants sont sollicitées doivent être :

a) Transparents et instructifs

Les enfants doivent disposer d'informations exhaustives, accessibles, tenant compte de la diversité et adaptées à leur âge, sur leur droit d'exprimer librement leur opinion et de voir cette opinion dûment prise en considération, et sur les modalités de leur participation, son champ, son objet et ses retombées potentielles ;

b) Volontaires

Les enfants ne devraient jamais être amenés à exprimer une opinion contre leur gré et devraient être informés qu'ils peuvent mettre un terme à leur participation à tout moment ;

c) Respectueux

L'opinion des enfants devrait être traitée avec respect et les enfants devraient avoir la possibilité d'avancer des idées et de lancer des activités. Les adultes qui travaillent avec les enfants devraient reconnaître, respecter et exploiter les formes existantes de participation des enfants, par exemple leurs apports à la famille, à l'école, à la culture et au lieu de travail. Il leur faut aussi comprendre le cadre socioéconomique, environnemental et culturel dans lequel s'inscrit la vie des enfants. Les personnes et les organisations qui travaillent pour et avec les enfants devraient aussi respecter les opinions des enfants en ce qui concerne leur participation à des manifestations publiques ;

d) Pertinents

Les questions au sujet desquelles les enfants sont invités à exprimer leur opinion doivent effectivement être en rapport avec leur vie et leur permettre de tirer parti de leurs connaissances, compétences et capacités. Un espace doit en outre être créé pour permettre

aux enfants de cerner et de traiter les problèmes qu'ils jugent eux-mêmes pertinents et importants ;

e) Adaptés aux enfants

Les environnements et méthodes de travail devraient être adaptés aux capacités des enfants. Le temps et les ressources nécessaires devraient être mis à disposition pour bien préparer les enfants et leur donner la confiance et les possibilités voulues pour exposer leur opinion. Il faut tenir compte du fait que le degré de soutien dont ont besoin les enfants et les modalités de leur participation varient en fonction de leur âge et de l'évolution de leurs capacités ;

f) Inclusifs

La participation doit être inclusive, éviter la discrimination et offrir aux enfants marginalisés, filles et garçons, la possibilité de participer. Les enfants ne constituent pas un groupe homogène et la participation doit garantir l'égalité des chances pour tous, sans discrimination fondée sur quelque motif que ce soit. Il faut en outre veiller à ce que les programmes soient adaptés à la culture des enfants de toutes les communautés ;

g) Appuyés par la formation

Pour faciliter effectivement la participation des enfants, les adultes ont besoin de se préparer, de posséder certaines compétences et de recevoir un appui, par exemple d'acquérir des aptitudes à l'écoute des enfants, au travail avec les enfants et à l'instauration d'une participation efficace des enfants eu égard à l'évolution de leurs capacités. Les enfants peuvent concourir eux-mêmes en qualité de formateurs ou de facilitateurs à sensibiliser à la manière de promouvoir une participation efficace. Les enfants ont besoin de renforcer leur capacité de participer avec efficacité, par exemple en prenant une conscience accrue de leurs droits, et d'être formés à l'organisation de réunions, à la collecte de fonds, aux relations avec les médias, à l'expression orale en public et à l'action de plaidoyer ;

h) Sûrs et tenant compte des risques

Dans certaines situations, l'expression d'une opinion peut comporter des risques. Les adultes ont des responsabilités envers les enfants avec lesquels ils travaillent et doivent prendre toutes les précautions voulues pour réduire au minimum le risque pour un enfant d'être, du fait de sa participation, exposé à la violence, à l'exploitation ou à toute autre conséquence négative. Parmi les actions requises pour assurer la protection voulue figure la définition d'une stratégie claire de protection de l'enfance tenant compte des risques particuliers encourus par certains groupes d'enfants et des obstacles supplémentaires auxquels ils sont confrontés pour obtenir de l'aide. Les enfants doivent avoir connaissance de leur droit d'être protégés contre tout préjudice et savoir où s'adresser pour obtenir de l'aide, si nécessaire. Il importe de travailler avec les familles et les communautés en vue de faire comprendre l'intérêt et les

incidences de la participation et de réduire au minimum les risques que les enfants pourraient encourir ;

i) Responsables

Il est essentiel d'assurer le suivi et l'évaluation de la participation des enfants. Par exemple, dans tout processus de recherche ou de consultation, les enfants doivent être informés de la façon dont leur opinion a été interprétée et utilisée et, le cas échéant, avoir la possibilité de contester et d'infléchir l'analyse des résultats. Les enfants ont aussi le droit d'obtenir des informations précises sur la manière dont leur participation a influé sur tout résultat. Les enfants devraient, selon qu'il convient, avoir la possibilité de participer aux processus ou activités de suivi. Il importe de surveiller et d'évaluer la participation des enfants en faisant, si possible, appel aux enfants eux-mêmes.



Annexe 2 : Fiches pour les jeux de rôle

a) Scénario école : *Transparent et instructif et volontaire*

Éléments d'analyse :

Ce scénario présente en fait deux projets liés mais distincts.

Le premier est le projet de réaménagement de l'école pour lequel aucun processus participatif n'a été mis en place pour impliquer les enfants. Ils n'ont ni été informés, ni consultés. Le réaménagement de leur école est pourtant un sujet qui les concerne et sur lequel ils ont le droit de donner leur avis. Ce projet ne tient donc pas compte du droit à la participation des enfants.

Le second est le projet de présentation du projet de réaménagement de l'école aux parents d'élèves. La direction et l'enseignant.e – à la demande du P.O. – souhaitent faire participer les enfants à cette étape du projet.

Deux principes non respectés sont ici centraux :

- **Transparent et instructif** : Il semble que les enfants n'aient reçu aucune information sur leur droit d'exprimer leur opinion, et leur droit de voir cette opinion prise en considération. Les enfants ne sont pas correctement informés de l'impact et de la finalité de leur participation à ce projet de présentation aux parents, à savoir : promouvoir le projet de réaménagement de l'école au travers de capsules vidéos dont ils feront l'objet. Cette absence de transparence et d'information au sujet du projet mène à un risque élevé d'instrumentalisation des enfants, au service de la promotion d'un projet imaginé et conçu par des adultes.
- **Volontaire** : Cette absence d'éducation au sujet de leur droit à la participation implique que les enfants ne sont pas non plus au courant du caractère volontaire de leur participation : les enfants ne semblent pas avoir été informés du fait qu'ils peuvent ne pas participer ou cesser de participer à tout moment.

Fiche ROLE 1.A.

Scénario

Le pouvoir organisateur (P.O.) d'un établissement scolaire a dégagé un budget pour des travaux de réaménagement de l'une de ses écoles primaires.

De nouveaux locaux seront construits sur l'espace « jardin » de la cour de récréation. Ce projet impliquera notamment :

- Des classes plus modernes et spacieuses ;
- Moins d'élèves dans les classes ;
- De nouvelles toilettes ;
- Un nouveau préau ;
- Une réduction de l'espace de jeu extérieur ;
- La destruction du potager actuel de l'école ;
- Un an de travaux.

Le P.O. a demandé à la direction de l'école d'organiser une présentation du projet aux parents d'élèves, en y faisant participer les enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire. Cette présentation (élogieuse) du projet sera filmée et diffusée sur les sites web du P.O. et de l'école.

Frédéric.que , enseignant.e de la classe de 5^{ème} primaire

Le projet de réaménagement de l'école a été récemment présenté à l'équipe pédagogique et éducative de votre école. Vous avez été informé.e du souhait que votre classe soit impliquée dans la présentation du projet aux parents d'élèves.

Tous les documents utiles (description, plans, planning, etc.) ont été mis à votre disposition pour mener à bien ce projet. Vous y voyez d'ailleurs de belles opportunités pour de nouveaux apprentissages en mathématiques (grandeurs) et en français (savoir-lire, savoir-écrire et savoir-parler) !

Vous présentez le projet de réaménagement de l'école aux enfants avec beaucoup d'enthousiasme.

Vous leur expliquez également l'objectif de ces prochaines semaines, à savoir : imaginer une présentation créative et originale du projet pour les parents.

Au moment que vous jugerez le plus opportun, distribuez également un avis d'autorisation du droit à l'image à faire signer par les parents. Ne fournissez pas spontanément plus d'informations à ce sujet.

Fiche ROLE 1.B.

Scénario

Le pouvoir organisateur (P.O.) d'un établissement scolaire a dégagé un budget pour des travaux de réaménagement de l'une de ses écoles primaires.

De nouveaux locaux seront construits sur l'espace « jardin » de la cour de récréation. Ce projet impliquera notamment :

- Des classes plus modernes et plus spacieuses ;
- Moins d'élèves dans les classes ;
- De nouvelles toilettes ;
- Un nouveau préau ;
- Une réduction de l'espace de jeu extérieur ;
- La destruction du potager actuel de l'école ;
- Un an de travaux.

Le P.O. a demandé à la direction de l'école d'organiser une présentation du projet aux parents d'élèves, en y faisant participer les enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire. Cette présentation (élogieuse) du projet sera filmée et diffusée sur les sites web du P.O. et de l'école.

Jean.nne , élève de la classe de Frédéric.que – 5^{ème} primaire

Monsieur/Madame Frédéric.que, ton titulaire de classe, te présente un projet de réaménagement de ton école. Il.Elle demande à tous les élèves de la classe d'en réaliser une présentation créative et originale à destination de tous les parents d'élèves.

Tu trouves le projet de réaménagement assez chouette, même si tu n'es pas certain.e que le nouveau préau pourra compenser la perte d'espace extérieur, que tu regrettes vraiment que l'on doive détruire le potager et que tu as peur des inconvénients liés aux travaux (tes parents ont refait la cuisine pendant les vacances, et ce n'était pas de tout repos !).

Lorsque Monsieur/Madame Frédéric.que distribue un avis à faire compléter par les parents, tu te demandes de quoi il s'agit et tu l'interroges à ce sujet.

Fiche ROLE 1.C.

Scénario :

Le pouvoir organisateur (P.O.) d'un établissement scolaire a dégagé un budget pour des travaux de réaménagement de l'une de ses écoles primaires.

De nouveaux locaux seront construits sur l'espace « jardin » de la cour de récréation. Ce projet impliquera notamment :

- Des classes plus modernes et plus spacieuses ;
- Moins d'élèves dans les classes ;
- De nouvelles toilettes ;
- Un nouveau préau ;
- Une réduction de l'espace de jeu extérieur ;
- La destruction du potager actuel de l'école ;
- Un an de travaux.

Le P.O. a demandé à la direction de l'école d'organiser une présentation du projet aux parents d'élèves, en y faisant participer les enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire. Cette présentation (élogieuse) du projet sera filmée et diffusée sur les sites web du P.O. et de l'école.

Tam, élève de la classe de Frédéric.que – 5^{ème} primaire

Monsieur/Madame Frédéric.que, ton titulaire de classe, présente un projet de réaménagement de ton école. Il·Elle demande à tous les élèves de la classe d'en réaliser une présentation créative et originale à destination de tous les parents d'élèves.

Tu es très déçu·e de ne pas avoir pu partager tes idées sur ce projet et qu'on ne te demande pas ton avis. Ton école, tu la trouves très bien avec sa grande cour de récréation et son potager. Et les classes ne sont pas si petites tout de même ! Tu n'es donc pas du tout enthousiaste à l'idée de faire une présentation élogieuse de ce projet aux parents, et tu n'as pas envie d'y participer. Tu le fais savoir à la classe et à ton instituteur·trice.

b) Scénario politique locale : *Inclusif et pertinent*⁴

Éléments d'analyse :

Ce scénario présente une situation de participation des enfants initiée par des adultes. La situation ne porte pas directement sur le processus participatif en tant que tel mais sur la préparation et les modalités de ce dernier. Les modalités dans lesquelles un processus participatif prend part sont essentielles. Ce sont elles qui définissent le bon déroulement de ce dernier et c'est pourquoi il est primordial qu'elles respectent et prennent en considération l'entièreté des principes prescrits par le Comité.

Deux principes non respectés sont ici centraux :

- **Inclusif** : Le projet participatif de l'échevin·e n'est pas inclusif. Il ne s'adresse qu'à un certain public qui ne représente pas l'entièreté des enfants qui habitent sur le territoire de la commune. Un processus participatif doit offrir la possibilité aux enfants marginalisés de participer. Les enfants ne représentent pas un groupe homogène.
- **Pertinent** : Le projet tel que réfléchi par l'échevin·e n'est peut-être pas le plus pertinent. C'est pourquoi il est essentiel d'écouter l'opinion des jeunes et des enfants dès la conception d'un projet afin que ce dernier réponde au mieux à leurs besoins. Il faut laisser la possibilité aux enfants d'identifier ce qui est le plus pertinent et important pour eux.

⁴ Jeu de rôle développé en collaboration avec Gauthier de Wulf du Forum des Jeunes.

Fiche ROLE 2.A.

Scénario :

Lors d'un rendez-vous entre le·a directeur·rice d'une maison des jeunes et l'échevin·e des sports et de la jeunesse ce·tte dernier·e est content·e de lui présenter son nouveau projet : la construction d'un centre sportif ouvert.

Ce dernier sera construit sur l'ancienne plaine de jeux ouverte qui se trouve juste à l'extérieur de la ville. Il·elle veut rendre le projet participatif pour que les jeunes puissent donner leur avis sur quelles infrastructures cette salle devrait inclure. Pour ce faire, il·elle a fait appel à l'école secondaire communale afin d'organiser une consultation avec les élèves de différentes classes.

Samir·a, échevin·e de la jeunesse et des sports

Vous avez décidé de construire un complexe multisport couvert afin que les jeunes puissent faire du sport tout au long de l'année. Ce projet représente une grande partie de votre enveloppe budgétaire et va occuper une grande partie de votre temps (conception, appel d'offres, suivis du chantier, ...). Ce sera le point fort de votre mandat.

Vous avez prévu de construire le complexe multisport couvert sur un terrain appartenant à la commune juste à l'extérieur de la ville.

Afin de rendre ce projet participatif, vous avez décidé d'organiser une consultation avec les élèves de l'école secondaire communale. Le·a directeur·rice vous a assuré son entière collaboration et s'occupera d'organiser cette consultation avec ses enseignant·e·s. Cela vous facilitera grandement la tâche et vous permettra de vous concentrer sur d'autres aspects plus techniques.

Aujourd'hui vous rencontrez Maël·le, le·a directeur·rice d'une maison de jeunes sur votre commune. Vous êtes impatient·e de lui présenter ce projet auquel vous croyez fermement.

Fiche ROLE 2.B.

Scénario :

Lors d'un rendez-vous entre le·a directeur·rice d'une maison des jeunes et l'échevin·e des sports et de la jeunesse ce·tte dernier·e est content·e de lui présenter son nouveau projet : la construction d'un centre sportif ouvert.

Ce dernier sera construit sur l'ancienne plaine de jeux ouverte qui se trouve juste à l'extérieur de la ville. Il·elle veut rendre le projet participatif pour que les jeunes puissent donner leur avis sur quelles infrastructures cette salle devrait inclure. Pour ce faire, il·elle a fait appel à l'école secondaire communale afin d'organiser une consultation avec les élèves de différentes classes.

Maël·le, directeur·rice d'une maison de jeunes

Aujourd'hui vous rencontrez Samir·a, l'échevin·e de la jeunesse et des sports. Ce·tte dernier·e vous présente directement son projet de construire un complexe multisports couvert à l'extérieur de la ville. Il·elle vous explique qu'afin de rendre le projet participatif il·elle fera appel à l'école secondaire communale. Vous avez plusieurs inquiétudes par rapport à ce projet.

Tout d'abord, vous êtes déçu·e d'apprendre que le processus participatif soit déjà planifié pour avoir lieu en partenariat avec l'école communale. Cette école communale ne dispense qu'un enseignement général et est fréquentée quasi exclusivement par des jeunes issus de milieux sociaux privilégiés. La majorité des jeunes qui fréquentent votre centre vont à l'école de la commune voisine qui comprend des sections techniques. Vous auriez aimé être consulté·e et prendre part au processus participatif et vous rappelez par la même occasion qu'une des missions des maisons de jeunes est de former des CRACS (Citoyen Responsable Actif Critique et Solidaire) et que donc la participation est au cœur de vos projets.

Ensuite, vous avez des réserves quant à l'emplacement de nouveau complexe multisports. Le terrain est à l'extérieur de la ville et l'accès en transport en commun est particulièrement compliqué. C'est pourtant le moyen de transport le plus utilisé par les jeunes de votre maison de jeune.

Finalement, le fait que le centre sportif soit couvert vous inquiète également. En effet, vous avez peur que cela puisse dissuader une partie des jeunes de le fréquenter. Vous pensez qu'il serait important que les espaces sportifs puissent être en extérieur et libres d'accès cela permettrait aux jeunes de pouvoir en profiter de leur propre initiative. De plus ces alternatives sont bien moins coûteuses.

c) Scénario handicap : *adapté aux enfants, appuyés par la formation*⁵

Éléments d'analyse :

Ce scénario présente une situation de non-participation. C'est malheureusement souvent le cas lorsque l'enfant est en situation de handicap. Les adultes ont tendance à ne pas considérer que ce dernier a la capacité de donner son avis et de participer aux décisions qui le-a concernent directement. Toutefois, le droit à la participation s'applique à tous les enfants peu importe leur âge, sexe, religion, handicap. Les enfants devraient être inclus dans les processus de décision, d'une manière compatible avec l'évolution de leurs capacités. Afin de faciliter la participation d'un enfant, un-e représentant-e peut être désigné-e. Cependant, ce-tte dernier-e doit être conscient-e qu'il-elle représente exclusivement les intérêts de l'enfant.

Deux principes sont ici centraux :

- **Adapté aux enfants** : le processus participatif doit être adapté à l'enfant et non l'inverse. Une méthodologie et un temps adapté doivent être prévus afin de permettre à l'enfant de pleinement participer. Ici, le cadre de la procédure (une réunion entre adultes) ne permet pas Lucie de pouvoir exprimer correctement son opinion.
- **Appuyé par la formation** : afin de garantir que la participation puisse être adaptée à l'enfant. Il est primordial que les encadrant-e-s soient correctement formé-e-s afin de pouvoir promouvoir la participation des enfants. Certains enfants, comme les enfants en situation de handicap, ont besoin d'une attention et de méthodologies particulières.

Fiche ROLE 3.A.

Scénario :

Les parents de Lucie, une enfant en situation de handicap placée dans un l'internat, aimerait que celle-ci puisse aller dans un établissement plus proche de chez eux à Bruxelles. Pour le moment Lucie est placée dans une institution à Mons et ils doivent donc faire plus de deux heures de route pour voir leur fille. Les places en centres spécialisés sont rares, il faut donc faire vite.

La famille de Lucie est suivie par le SAJ.

Un-e délégué-e du SAJ décide d'organiser une réunion entre un-e assistant-e sociale de l'institut où est placée Lucie et les parents afin de trouver une solution.

Sacha, médiateur-riche au SAJ

Les parents de Lucie vous ont contacté pour les aider à trouver un institut qui répondrait aux besoins de leur fille mais qui serait également plus près de chez eux qui habitent Bruxelles.

Vous décidez d'organiser une réunion avec les parents et un-e assistant-e sociale de l'institut. Vous estimez qu'il serait en effet préférable que l'enfant soit placée dans un centre plus proche de ses parents afin de préserver le lien familial.

⁵ Jeu de rôle développé en collaboration avec l'équipe de Famisol.

Fiche ROLE 3.B.

Scénario :

Les parents de Lucie, une enfant en situation de handicap placée dans un l'internat, aimerait que celle-ci puisse aller dans un établissement plus proche de chez eux à Bruxelles. Pour le moment Lucie est placée dans une institution à Mons et ils doivent donc faire plus de deux heures de route pour voir leur fille. Les places en centres spécialisés sont rares, il faut donc faire vite.

La famille de Lucie est suivie par le SAJ.

Un·e délégué·e du SAJ décide d'organiser une réunion entre un·e assistant·e social·e de l'institut où est placée Lucie et les parents afin de trouver une solution.

Samuel·le, parent de Lucie

Le SAJ a décidé de faire une réunion avec l'assistant·e sociale de l'institut où votre fille séjourne afin de discuter d'un possible transfert d'institution.

Il y a trois ans, l'institut situé à Mons était le seul centre qui avait pu accueillir votre fille.

Vous aimeriez que votre fille soit plus proche de vous afin de pouvoir aller la voir plus souvent. Pour le moment avec votre époux·se vous devez faire plus de deux heures de route pour pouvoir la voir. Comme vous travaillez tous les deux et que vous avez d'autres enfants, cela fait que vous pouvez uniquement la voir les week-ends. Vous aimeriez trouver une institution sur Bruxelles.

Fiche ROLE 3.C.

Scénario :

Les parents de Lucie, une enfant en situation de handicap placée dans un internat, aimerait que celle-ci puisse aller dans un établissement plus proche de chez eux à Bruxelles. Pour le moment Lucie est placée dans une institution à Mons et ils doivent donc faire plus de deux heures de route pour voir leur fille. Les places en centres spécialisés sont rares, il faut donc faire vite.

La famille de Lucie est suivie par le SAJ.

Un·e délégué·e du SAJ décide d'organiser une réunion entre un·e assistant·e social·e de l'internat où est placée Lucie et les parents afin de trouver une solution.

Loïs, assistant·e social·e de l'institut

Le SAJ vous a contacté pour faire une réunion avec les parents de Lucie, une jeune fille que vous suivez. Ses parents aimeraient qu'elle puisse aller dans un institut qui serait plus proche de chez eux.

Vous trouvez que Lucie s'est très bien acclimatée dans votre institution. Enfant plutôt réservée et timide quand elle est arrivée, elle a maintenant établi des relations de confiance avec les éducateur·rice·s et s'entend bien avec les autres enfants présents.

Depuis que les parents de Lucie lui ont parlé de leur idée de la changer de centre, vous trouvez d'ailleurs que son comportement a changé. Même si elle a du mal à l'exprimer clairement vous voyez qu'un tel changement est une source de stress et d'inquiétudes pour elle qui aime avoir une routine bien établie.

d) Scénario Média : *adapté aux enfants et appuyés par la formation*

Éléments d'analyse :

Cette situation parle de la participation des jeunes aux marches pour le climat. Cette participation a été initiée et portée par les jeunes eux-mêmes sans le concours des adultes. Ce type de participation est parfois vu d'un mauvais œil de la part des adultes. C'est justement ce qui est au centre de ce jeu de rôle.

Deux principes sont ici centraux :

- **Respectueux** : L'opinion des enfants doit être traitée avec respect. Il est important que les adultes reconnaissent et respectent les formes existantes de participation des enfants. Ils doivent également respecter les opinions des enfants en ce qui concerne leur participation à des manifestations publiques.
- **Responsable** : Il est essentiel d'assurer le suivi et l'évaluation de la participation des enfants. Les enfants doivent être informés de la façon dont leur opinion a été interprétée et utilisée et, le cas échéant, avoir la possibilité de contester et d'infléchir l'analyse des résultats. Le journaliste aurait dû *a minima* informer Aimé-e de la parution et de l'angle d'approche du reportage.

Fiche ROLE 4.A.

Scénario :

Manuel-a, journaliste pour la télévision nationale, a décidé de faire un reportage sur les marches pour le climat organisées par les jeunes. Pour ce faire, il-elle interviewe notamment Aimé-e un-e des jeunes en première ligne, membre de Youth for Climate. L'interview a eu lieu lors d'une des marches.

Le reportage est passé hier soir au journal, il comprenait divers témoignages des jeunes participant-e-s mais aussi des réactions des adultes par rapport aux marches.

Suite à la sortie de ce dernier, Aimé-e décide de prendre contact avec le journaliste.

Manuel-a, journaliste pour la télévision nationale

Le reportage que vous avez fait est sorti hier soir au journal. Vous en êtes plutôt content-e. Son but était de montrer différents points de vue par rapport aux marches pour le climat. Vous êtes donc allé-e interviewer des jeunes organisateur-ric-e-s et participant-e-s mais aussi des personnes de la société civile afin de mettre en avant certaines critiques qui ont été faites par rapport à ces manifestations.

Aujourd'hui Aimé-e, un-e des organisateur-ric-e-s que vous avez interviewé-e, vous contacte. Il-elle vous fait part de son étonnement par rapport au produit final.

Fiche ROLE 4.B.

Scénario :

Manuel·a, journaliste pour la télévision nationale, a décidé de faire un reportage sur les marches pour le climat organisées par les jeunes. Pour ce faire, il·elle interviewe notamment Aimé·e un·e des jeunes en première ligne, membre de Youth for Climate. L'interview a eu lieu lors d'une des marches.

Le reportage est passé hier soir au journal, il comprenait divers témoignages des jeunes participant·e·s mais aussi des réactions des adultes par rapport aux marches.

Suite à la sortie de ce dernier, Aimé·e, décide de prendre contact avec le journaliste.

Aimé·e, membre de Youth for Climate

Hier soir, tu as reçu beaucoup de messages concernant ton passage dans un reportage au journal télévisé. Tu fus étonné·e pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, personne de t'a prévenu·e que le reportage sortirait.

Toutefois, ce qui te pose vraiment problème, c'est l'angle d'approche de le·a journaliste que tu ne comprends pas du tout. Quand il·elle était venu·e te voir, il·elle ne t'a pas expliqué que le reportage avait comme objectif de mettre en confrontation plusieurs points-de-vue.

Et surtout si c'était le cas, tu aurais aimé pouvoir avoir un droit de réponse sur les critiques qui ont été faites. En effet, tu en as vraiment marre de ces discours que relaient les médias sur « l'irresponsabilité de ces jeunes qui feraient mieux d'aller à l'école ». Tu trouves que le reportage te représente ainsi que les jeunes participant·e·s à ces marches comme des enfants gâtés et ne prend pas en considération votre droit à vous exprimer sur des questions qui vous concernent directement.

e) Scénario Justice : *Transparent et instructif, sûr et tenant compte des risques*⁶

Éléments d'analyse :

Lors de séparation ou de divorce, les enfants sont concernés directement par les décisions qui sont prises par les tribunaux. Certaines juridictions fixent un âge auquel l'enfant est considéré comme capable d'exprimer sa propre opinion. La Convention, toutefois, prévoit que cette question doit être réglée au cas par cas, eu égard à l'âge et au degré de maturité de l'enfant, ce qui suppose une évaluation individuelle des capacités de l'enfant.

En Belgique, le·a juge doit informer les enfants de plus de 12 ans de leur droit à être entendus dans le cas d'une décision sur sa garde. Les enfants de moins de 12 ans ont aussi le droit d'être entendus mais doivent en faire la demande, si l'enfant fait la demande, le·a juge ne peut refuser de le rencontrer. Les enfants ont toujours le droit de refuser d'être entendu.

Deux principes sont ici centraux :

- **Transparent et instructif** : dans ce cas, Adama n'a pas reçu l'information comme quoi il·elle avait le droit de demander à être entendu·e par le juge. Cela a pour effet qu'Adama ne comprend pas bien les modalités dans lesquelles il·elle pourra exprimer son opinion. Il·elle pense qu'il·elle a le droit de choisir chez lequel de ses parents il·elle·s vivront. Il·elle a le droit d'être entendu·e mais c'est le juge qui prendra la décision finale en prenant en considération son opinion mais également et avant tout son intérêt supérieur ainsi que celui de son·a frère/sœur.
- **Sûr et tenant compte des risques** : dans cette situation Léo·a a peur des répercussions que pourraient avoir l'expression de son opinion. C'est de la responsabilité des adultes de prendre toutes les mesures possibles pour que l'enfant ne se sentent pas en danger. Il est primordial de travailler avec les familles afin de faire comprendre l'importance pour l'enfant d'exprimer son point de vue sans que cela n'ait une incidence négative.

⁶ Jeu de rôle développé en collaboration avec Eva Gangneux de DEI-Belgique.

Fiche ROLE 5.A.

Scénario :

Léo·a a 12 ans et son petit frère/sœur, Adama, a 9 ans. Il y a quelques mois, leurs parents ont décidé de se séparer, mais ils ne sont pas d'accord sur la garde de leurs enfants.

Léo·a a reçu une lettre du·de la juge en charge de trancher la question, le·a juge l'informe qu'il·elle a le droit de venir lui donner son avis sur la garde. Adama lui n'a reçu aucune lettre. On lui a dit qu'il·elle était trop jeune pour rencontrer le·a juge.

Les deux enfants discutent de la situation ensemble.

Léo·a, un·e enfant de 9 ans

Ton·a frère/sœur vient te voir pour discuter. Elle a reçu une lettre du·de la juge qui demande si il·elle voudrait parler de la situation et donner son avis sur qui devrait avoir votre garde.

Tu ne comprends pas bien pourquoi tu n'as pas reçu de lettre. Tu as des choses à dire et tu aimerais bien pouvoir décider d'où tu iras vivre. Pour toi, c'est vraiment important que ce soit toi qui décides et pas quelqu'un que tu ne connais pas. Tu comprends que le·a juge est une personne importante mais tu ne comprends pas pourquoi ça devrait être à lui de choisir alors qu'il·elle ne vous connaît pas et ne vous a jamais rencontré.

Fiche ROLE 5.B.

Scénario :

Léo·a a 12 ans et son petit frère/sœur, Adama, a 9 ans. Il y a quelques mois, leurs parents ont décidé de se séparer, mais ils ne sont pas d'accord sur la garde de leurs enfants.

Léo·a a reçu une lettre du·de la juge en charge de trancher la question, le·a juge l'informe qu'il·elle a le droit de venir lui donner son avis sur la garde. Adama, lui·elle, n'a reçu aucune lettre. On lui a dit qu'il·elle était trop jeune pour rencontrer le·a juge.

Les deux enfants discutent de la situation ensemble.

Adama, un·e enfant de 12 ans

Tu es un peu déboussolé·e. Depuis que tes parents vous ont annoncé qu'ils divorçaient, ce n'est pas toujours facile à la maison. Beaucoup de choses changent et tes parents se disputent régulièrement. En plus tu ne t'attendais pas spécialement à recevoir cette lettre, personne ne t'avait prévenu·e.

Tu as bien ton avis sur la question car même si tu aimes beaucoup ta maman tu aimerais aller vivre chez ton papa. Mais tu as peur que ta maman soit blessée et qu'elle se fâche contre toi si elle l'apprend. C'est pourquoi tu ne préfères pas rencontrer le juge.

Tu décides de parler de la lettre et de comment tu te sens avec ton·a petit·e frère/sœur.



Annexe 3 : Carnet-outil

Vous retrouverez ci-joint le carnet-outil. Une version directement imprimable sous forme de carnet se trouve également sur notre site www.lacode.be.

Carnet outil : Les principes d'une participation éthique, efficace et durable

*Outil pédagogique : La participation des enfants,
COMMENT ?*

Transparent et instructif



- Information **accessible et adaptée**
 - sur **leurs droits** d'expression et de prise en compte de leur expression
 - sur les **modalités** de leur participation
- Transparence
 - des **objectifs**
 - des **rôles de chacun**



☐ L'objectif du processus de participation est-il clair et sera-t-il communiqué à tous les enfants qui seront impliqués ?

☐ Est-il prévu de fournir les informations destinées aux enfants dans un langage et sous un format adéquats pour des enfants ?

☐ Les enfants seront-ils été informés quant à leurs droits (CIDE), et particulièrement quant à leur droit à la participation ?

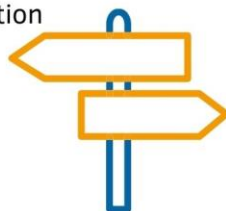
☐ Les parents/tuteurs/responsables et les enfants seront-ils informés du processus de participation, en ce compris son ampleur, son but et son impact potentiel ?

☐ Les objectifs du processus seront-ils convenus en collaboration avec les enfants ?



Volontaire

- Les enfants sont libres
 - de **cesser de participer**
 - d'**exprimer ou non leurs opinions**
 - d'**initier ou non** le processus participatif
- Le processus
 - est **sans contraintes**
 - prévoit suffisamment **de temps et d'informations** pour que les enfants puissent **évaluer** leur participation



☐ Les enfants sont-ils informés sur le fait qu'ils sont libres de cesser de participer à tout moment ?

☐ Des mesures ont-elles été mises en place afin que les enfants puissent exprimer librement leurs opinions ?

☐ Le processus prévoit-il assez de temps et d'informations pour que les enfants puissent évaluer leur participation ?



Respectueux

- Les opinions et initiatives des enfants ne sont **pas jugées**
- Toutes les **formes de participation** des enfants sont reconnues et promues:
 - Les **idées et initiatives** des enfants sont encouragées
 - Le **contexte de vie** des enfants est pris en considération



Des mesures assurant le respect et le non jugement des enfants ont-elles été mises en place ?



Le processus tient-il compte du contexte de vie (horaires, cadre socio-économique, etc.) des enfants ?



Le processus permet-il aux enfants d'initier de nouvelles idées et actions ?



Pertinent

- Le sujet **concerne directement** les enfants
- Les enfants ont la possibilité de **décider** :
 - de la **thématique**
 - de la **façon** de l'aborder



☐ La thématique permet-elle aux enfants de tirer parti de leur connaissances, compétences et capacités ?

☐ La possibilité est-elle donnée aux enfants de faire émerger de nouvelles thématiques et questions ?

☐ Le projet vise-t-il à promouvoir une participation authentique des enfants tout au long du processus ?

Adapté aux enfants



- Les **méthodologies** et l'**environnement** sont **adaptés** aux enfants
- Des **ressources** et du **temps** sont prévus afin de **préparer les enfants** et qu'ils se **sentent à l'aise**
- Une attention particulière est portée aux **enfants vulnérables**
- Le **rythme** est **adapté aux enfants**



☐ Les lieux de rencontres sont-ils adaptés aux enfants ?

☐ Les méthodologies sont-elles adaptées aux groupes cible ?
Sont-elles variées ?

☐ Une attention particulière est-elle prévue pour
l'accompagnement des enfants vulnérables ?

☐ Est-il prévu de vérifier auprès des enfants si le processus est
adapté à leur réalité?



Inclusif

- Le processus n'est **pas discriminant**
- La **diversité est encouragée**
- La participation des enfants les **plus vulnérables** est encouragée

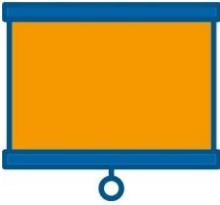


☐ Quelles garanties ont été mises en place afin que le processus ne soit pas discriminant ?

☐ Le groupe d'enfant est-il divers et représentatif en termes de genres, handicaps, milieux sociaux, origines, etc. ?

☐ Des mesures ont-elles été mises en place afin de favoriser la participation des enfants vulnérables et/ou marginalisés ?

Appuyé par la formation



- Une formation et préparation des **encadrant·e·s** et renforcement des capacités des **enfants** est prévue sur:
 - la participation
 - l'écoute
 - les droits de l'enfant
 - le plaidoyer
 - etc.
- Les adultes **apprennent** aussi **des enfants**



☐ Une formation des adultes engagés dans le processus est-elle prévue ?

☐ Du temps spécifique est-il dédié à la préparation des enfants ?

☐ Les enfants ont-ils la possibilité de donner du feedback aux adultes engagés dans le processus ?

Sûr et tenant compte des risques



- Il est de la **responsabilité** des adultes de **protéger les enfants**
- Une **stratégie de protection** de l'enfance est définie afin de
 - tenir compte des risques
 - **préparer** les adultes
 - **informer** les enfants



☐ Une stratégie de protection de l'enfance tenant compte des risques spécifiques liés au processus de participation a-t-elle été mise en place ?

☐ Cette stratégie sera-t-elle expliquée à l'ensemble des enfants et adultes engagés dans le processus de participation ?

☐ Le processus garantit-il le respect de la vie privée et de l'intégrité des enfants ?

☐ Les enfants savent-ils vers qui ils peuvent se tourner en cas de problèmes avec le processus participatif ?

évaluation	
o	✓
	✗
	✓
o	✗
	✓
o	

Responsable

- Un **suivi** et d'une **évaluation** de la participation des enfants sont prévus afin
 - d'**informer** et avoir l'**accord** des enfants sur l'**utilisation** de leur participation
 - d'**inclure** les enfants dans le **suivi** et l'**évaluation**


☐

Les enfants seront-ils inclus dans le suivi des résultats ?

☐

Une évaluation du processus de participation incluant les enfants est-elle prévue ?

Mes notes

Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal rows of yellow dotted lines.

Ce carnet-outil de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été élaboré en novembre 2020 par Mathilde Bernard dans le cadre de l'outil pédagogique : « Le droit à la participation, comment ? ».

Les membres de la CODE sont : Amnesty International, ATD Quart Monde, BADJE, DEI-Belgique, ECPAT, FAMISOL, Forum des Jeunes, GAMS-Belgique, Le Forum Bruxelles contre les inégalités, la Ligue des Droits Humains, la Ligue des familles, Plan International Belgique, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le Service droit des jeunes de Bruxelles, UNICEF.

Pour le citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2020), « Le droit à la participation, comment ? », outil pédagogique, www.lacode.be

